

## COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

9.1 Le Comité scientifique est présidé pendant cette session par L. Lopéz Abellán, vice-président du Comité scientifique.

### Coopération avec le système du Traité sur l'Antarctique

#### CPE

9.2 Le rapport du président du Comité scientifique (CCAMLR-XXII/BG/11) expose les grandes lignes de sa participation à CPE-VI en vertu du protocole de Madrid (Madrid, Espagne, juillet 2003). Les points les plus importants pour la CCAMLR sont les suivants :

- i) Le CPE a traité la question de l'établissement de la catégorie "espèces spécialement protégées". A la différence de la catégorie de "zones spécialement protégées", pour laquelle il existe des procédures bien établies relativement à la coopération avec la CCAMLR, les définitions et les procédures pour celle-ci restent encore à résoudre. Le groupe de contact établi par le CPE pour la période d'intersession (ICG, pour Intersessional Contact Group, en anglais) a été chargé d'examiner ces questions.
- ii) L'ICG a également été chargé de poursuivre des travaux dans le cadre des attributions convenues par le CPE relativement au "Rapport sur l'état de l'environnement en Antarctique".
- iii) Après la réunion du CPE, le responsable de l'ICG a invité la CCAMLR à se faire représentée au sein du groupe. Le Comité scientifique convient que son président doit participer aux délibérations du groupe.

9.3 Le Comité scientifique indique que les travaux sur le "Rapport sur l'état de l'environnement en Antarctique" sont en cours depuis un certain temps et souligne que sa charge de travail ne lui permet pas d'assumer de nouvelles responsabilités. Il fait remarquer que la CCAMLR récapitule déjà les données et les résultats de ses pêcheries et de ses travaux de contrôle de l'écosystème. Le CPE devrait être encouragé à développer – et à récapituler – des travaux de nature complémentaire portant sur des questions telles que la pollution de l'environnement et les maladies.

#### SCAR

9.4 E. Fanta, l'observatrice de la CCAMLR auprès du SCAR et vice-versa, fait le compte rendu des activités de la période d'intersession 2002/03 du groupe scientifique permanent du SCAR sur les sciences de la vie (LSSSG) (CCAMLR-XXII/BG/32), à savoir :

- i) Le groupe sur la biologie évolutive des organismes de l'Antarctique – EVOLANTA – a convoqué un atelier sur "l'Adaptation évolutive des organismes marins de l'Antarctique" à Pontignano, en Italie, en décembre 2002, dont les

articles seront publiés dans une édition spéciale d'*Antarctic Science* en 2004. Il vise à établir une collaboration plus étroite avec des groupes qui, au sein de la CCAMLR, mènent des recherches sur les marqueurs moléculaires et l'identification des stocks. Il recherche également la coopération de l'EVOLANTA à l'égard de l'initiative du WG-FSA visant à examiner la question de l'influence de la dynamique physique de l'océan Austral sur la structure de la population et les déplacements de *D. eleginoides* et *D. mawsoni*. Une page Web de l'EVOLANTA est en construction. Elle a pour objectif de favoriser la collaboration multilatérale et internationale et d'établir des liens avec les sites du SCAR et de la CCAMLR.

- ii) Les groupes d'experts sur les phoques et les oiseaux ont poursuivi leurs travaux pour aider le SCAR à formuler, à l'intention du système du Traité sur l'Antarctique, des avis scientifiques sur les espèces spécialement protégées. Ils fournissent des informations et des données au WG-EMM et au CEMP tous les cinq ans.
- iii) Un symposium convoqué à Plymouth (Royaume-Uni) en mai 2003 par le groupe d'experts en biologie humaine et médecine sur "La médecine extrême et l'Antarctique" a abouti à des résultats qui auront des conséquences pour tous ceux qui participent aux expéditions, campagnes d'évaluation ou pêcheries.
- iv) Il est proposé d'établir un réseau d'informations sur la biodiversité marine, qui contribuera au recueil, à la dissémination et à l'intégration d'informations fondamentales sur la biodiversité marine de l'Antarctique à des fins scientifiques, de contrôle, de gestion et de conservation. Ce réseau devrait fournir des informations qui serviront au contrôle de l'écosystème de la CCAMLR.
- v) La première session de la XXVIII<sup>e</sup> réunion du SCAR se tiendra à Brême, en Allemagne, du 25 au 31 juillet 2004, lorsque le LSSSG se réunira parallèlement à une "Open Science Conference" ([www.scar28.org](http://www.scar28.org)).
- vi) Le IX<sup>e</sup> symposium international du SCAR sur la biologie sera convoqué à Curitiba, au Brésil, du 24 au 28 juillet 2005. Il est prévu que de nombreux scientifiques spécialistes de l'Antarctique, notamment ceux qui prennent part aux travaux des programmes nationaux, du SCAR et de la CCAMLR, y assistent.

9.5 Le Comité scientifique est satisfait de ce rapport. Il fait remarquer que lors de l'examen de tout réseau d'informations sur la biodiversité marine, il convient de tenir compte des réseaux existants d'informations sur la biodiversité, tels que l'OBIS (Système d'informations biogéographiques relatives aux océans) et le GBIF (Système mondial d'informations sur la biodiversité).

## Comptes rendus des observateurs d'organisations internationales

### CBI

9.6 L'observateur de la CBI, K.-H. Kock, fait le compte rendu de la réunion du SC-CBI qui s'est tenue à Berlin (Allemagne) du 26 mai au 6 juin 2003 (SC-CAMLR-XXII/BG/2).

- i) L'état d'avancement des travaux en collaboration avec SO GLOBEC et la CCAMLR a été décrit dans deux discours d'ouverture donnés par Jon Watkins (CBI-CCAMLR) et E. Hofman (CBI-SO GLOBEC). La présentation sur les activités de CBI-CCAMLR a mis l'accent sur le krill, son environnement physique, la compétition et les prédateurs. Il existe des interactions très nettes entre l'environnement physique et la dynamique de la population du krill.
- ii) La campagne d'évaluation SOWER de 2002/03, prévue au départ pour couvrir la région de la mer de Ross, a dû être modifiée en raison des conditions des glaces défavorables qui n'ont fourni aucun accès à cette mer.
- iii) La campagne d'évaluation SOWER de 2001/02 a fourni une nouvelle estimation de l'abondance des petits rorquals dans le secteur ouest de la Zone V (130–150°E). Cette estimation s'élève à 9 593 (5 950–15 460).
- iv) Au total, 440 petits rorquals ont été capturés dans la zone de la Convention de la CCAMLR du ressort de la CBI en 2002/03.
- v) Le nombre de baleines bleues observées est toujours faible. Toutefois, ces 20 dernières années, la population de baleines bleues qui comptait 700 individus dans l'océan Austral a doublé ou triplé.
- vi) Le statut du sanctuaire de l'océan Austral, établi en 1994, sera examiné par le SC-CBI en 2004.

### CCSBT

9.7 Le Japon présente un compte rendu de la quatrième réunion du CCSBT-ERSWG qui s'est déroulée à Tokyo (Japon) du 26 au 28 novembre 2001 (SC-CAMLR-XXII/BG/21). Parmi ses 10 annexes, quelques-unes indiquent que les problèmes examinés par ce groupe sont similaires à ceux de la CCAMLR, notamment en ce qui concerne les procédures d'atténuation et les programmes d'observation scientifique.

9.8 Le Comité scientifique fait bon accueil à ce rapport et encourage tous les membres de la CCSBT à soumettre au WG-IMAF des documents de l'ERSWG pertinents aux travaux du groupe de la CCAMLR. Il fait remarquer que la réunion s'est tenue il y a deux ans et espère recevoir des informations à jour sur les documents présentés en vue de la prochaine réunion du groupe, prévue en février 2004 en Nouvelle-Zélande.

## ASOC

9.9 L'ASOC présente CCAMLR-XXII/BG/27 qui félicite le WG-FSA de ses travaux et de sa réaction rapide à la découverte d'erreurs dans son évaluation de la légine en sous-zone 48.3. Il estime qu'il importe de rendre des avis aussi prudents et propices à la conservation que possible, si l'on veut éviter de causer des dégâts à long terme dans la pêcherie. L'ASOC félicite le Comité scientifique d'avoir convenu de rendre ses avis à la Commission. Il est satisfait du fait que la décision d'établir une limite de capture pour la sous-zone 48.3 n'a pas été prise pour des raisons purement politiques. L'ASOC est pourtant déçu du fait que le Comité scientifique n'ait décidé d'expliquer que l'une de ses deux erreurs. L'avis le plus pratique et le plus prudent aurait consisté à expliquer les deux erreurs et à recommander une limite de capture plus faible. L'ASOC attend avec impatience la correction qu'apportera le WG-FSA l'année prochaine, qui, dans une optique de précaution et de conservation, devrait aboutir à une limite de capture beaucoup moins élevée. Il félicite le WG-EMM d'avoir si promptement développé un plan de gestion du krill sensible aux prédateurs, fondé sur les SSMU. Il rappelle au Comité scientifique les prévisions émises au début de la semaine, selon lesquelles le seuil critique risque d'être atteint d'ici 5 ou 6 ans. L'ASOC ose espérer que le plan de gestion du krill sera bien prêt. Pour finir, l'ASOC rappelle au Comité scientifique la définition de la pêche IUU, à savoir "la pêche illicite OU non déclarée OU non réglementée". Ces types de pêche ont des effets aussi néfastes sur les écosystèmes marins les uns que les autres. Cette semaine, lors de discussions inquiétantes, il a été suggéré que la pêche non réglementée dans les zones 51 et 57 n'était pas illicite et, de ce fait, ne causait aucun dégât. La raison pour laquelle la pêche non réglementée est mentionnée dans la définition de la pêche IUU de la FAO est précisément qu'elle cause autant de dégâts à l'écosystème que la pêche illicite.

Rapports des représentants du SC-CAMLR aux réunions  
d'autres organisations internationales

## CWP

9.10 Le directeur des données a assisté à la 20<sup>e</sup> session du CWP qui s'est tenue en janvier 2003 (SC-CAMLR-XXII/BG/4). Parmi les questions discutées, on note :

- le développement d'initiatives globales pour améliorer la qualité des informations sur la pêche, notamment des données d'observation et des statistiques des captures accessoires;
- l'harmonisation des statistiques de pêche globales et d'autres informations sur les ressources halieutiques;
- l'échange de données commerciales, y compris des informations sur la classification des marchandises;
- l'échange de données sur les débarquements et de statistiques sur les flottilles.

9.11 A l'égard des statistiques des captures accessoires, le Comité scientifique fait remarquer que certains membres du CWP ont mis au point leurs procédures de collecte de données sur les espèces des captures accessoires. D'autres membres du CWP (l'IOTC, la CPS

et la CCSBT, par ex.), cependant, sans être tenus de collecter des données sur les captures accessoires, s'efforcent de mettre en place des procédures de collecte de telles données.

9.12 A sa 20<sup>e</sup> session, le CWP avait encouragé ses membres à fournir à la CCAMLR des informations sur les captures accidentelles d'oiseaux marins de l'océan Austral et d'autres espèces liées aux activités de pêche dans des zones adjacentes à la zone de la Convention de la CCAMLR. De plus, les membres du CWP ont été encouragés à examiner des moyens d'améliorer et de normaliser la déclaration de la capture accessoire d'espèces autres que des poissons (oiseaux de mer, tortues, par ex.).

9.13 Le CWP propose d'examiner et de mettre au point des indicateurs de qualité pour les données de pêche. Cette tâche est liée à la mise en œuvre de certaines composantes de la stratégie de la FAO pour l'amélioration de l'information concernant la situation et les tendances des pêches de capture et du Code de conduite pour une pêche responsable. Cette proposition abordera la question de la nécessité d'améliorer la qualité des données et des méthodes pour garantir la qualité des informations et leur sécurité. Elle pourra également porter sur des méthodes visant à développer une meilleure compréhension du rapport coût/efficacité des projets et programmes statistiques perfectionnés pour améliorer l'halieutique et la gestion des pêches.

9.14 Le Comité scientifique prend note de la recommandation du CWP, de ne mettre en œuvre les changements des limites de secteurs statistiques que si les données anciennes peuvent être ajustées pour conserver des séries chronologiques cohérentes.

#### FIRMS-FIGIS

9.15 Le document CCAMLR-XXII/45 donne des informations sur le FIRMS développé sous les auspices du CWP dont la CCAMLR est membre. L'élément central du FIRMS est un partenariat d'institutions nationales, de gouvernements nationaux mandatés et d'organes intergouvernementaux qui ont pour mission de préparer et de publier des informations sur la pêche. Ce partenariat sera établi par des accords bilatéraux entre le partenaire-hôte (la FAO) et chacun des autres partenaires du FIRMS. Ces accords bilatéraux définissent les responsabilités des partenaires et la propriété et la sécurité des informations fournies.

9.16 La première série d'accords bilatéraux sera mise en œuvre en 2004. Les partenaires fondateurs seront Membres du CWP et seront vraisemblablement constitués de la FAO, la CITT, la CICTA, du CIEM, de l'IOTC, l'OPANO et du CPS. Les partenaires formeront un Comité de direction qui supervisera le développement et les opérations du FIRMS.

9.17 Le Comité scientifique rappelle les avis rendus l'année dernière par le WG-FSA (SC-CAMLR-XXI, annexe 5, paragraphes 13.2 à 13.5) qui s'est déclaré dans l'impossibilité d'identifier les avantages qu'il pourrait tirer de ce partenariat. Il constate qu'il reste toujours sur sa position. Par conséquent, le Comité scientifique note que la CCAMLR pourrait tirer profit du système d'information proposé dans ce projet de la FAO lorsque celui-ci sera mis au point. Il ne lui semble toutefois pas opportun, à ce stade, de s'engager dans un partenariat officiel. Le secrétariat, du fait de son rapport continu avec le CWP, a été chargé de tenir le Comité scientifique et ses groupes de travail informés des faits nouveaux à cet égard.

## CIEM

9.18 Le rapport de la réunion de 2003 du CIEM qui s'est tenue à Tallinn (Estonie) du 26 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2003 (SC-CAMLR-XXII/BG/22) est présenté par le rapporteur de cette section.

9.19 Le CIEM remplit deux fonctions, à savoir la coordination et la promotion de la recherche marine dans l'Atlantique nord ainsi que la formulation d'avis à l'intention d'organisations internationales, notamment de la Commission européenne. Plus de 500 scientifiques des 19 Etats membres du CIEM et de plusieurs organisations internationales ont assisté à sa réunion.

9.20 Nombre de questions pouvant intéresser la CCAMLR ont été examinées, notamment :

- la reconstitution des stocks et les plans de reconstitution des stocks;
- la gestion selon le principe de précaution;
- le rôle des communautés benthiques en tant qu'indicateurs de la qualité de l'environnement et des changements survenant dans l'écosystème;
- une consultation sur les approches de l'écosystème qui sera convoquée à Dublin du 26 au 27 avril 2004.

9.21 Le Comité scientifique note que de plus amples informations sur les interactions des groupes de travail, de ces organisations et de nouvelles organisations figurent dans le rapport du WG-FSA (annexe 5, paragraphes 6.161 à 6.197, par ex.).

## Coopération future

9.22 Le Comité scientifique prend note de plusieurs réunions internationales pertinentes à ses travaux et pour lesquelles il nomme les observateurs suivants :

- Conférence "Deep Sea 2003", du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 2003, Queenstown, Nouvelle-Zélande – la Nouvelle-Zélande;
- deuxième atelier sud-américain sur la mortalité accidentelle des albatros et des pétrels, du 2 au 6 décembre 2003, Futrono, Valdivia, Chili – C. Moreno;
- cinquième réunion du CCSBT-ERSWG, du 2 au 5 février 2004, Wellington, Nouvelle-Zélande – la Nouvelle-Zélande;
- quatrième Congrès mondial sur la pêche, du 2 au 6 mai 2004, Vancouver, Colombie-Britannique, Canada (voir SC-CAMLR-XXI, paragraphe 9.33) – les responsables du WG-EMM et du WG-FSA;
- CPE-VII – Traité sur l'Antarctique, du 24 mai au 4 juin 2004, le Cap (Afrique du Sud) – le président du Comité scientifique;

- troisième symposium international de la recherche sur les otolithes de poissons et son application, du 11 au 16 juillet 2004, Townsville, Queensland (Australie) – le réseau sur les otolithes de la CCAMLR;
- 56<sup>e</sup> réunion annuelle du SC-CBI, du 29 juin au 10 juillet 2004, Sorrento (Italie) – K.-H. Kock;
- XXVIII SCAR / XVI COMNAP réunion sur la science et symposium, du 25 au 31 juillet 2004, Brême (Allemagne) – E. Fanta;
- Conférence annuelle du CIEM sur la science, du 22 au 25 septembre 2004, Vigo (Espagne) – la Belgique;
- assemblée générale 2004 du SCOR, du 27 au 30 septembre 2004, Venise (Italie) – l'Italie;
- 4<sup>e</sup> biennale internationale des observateurs de pêche, du 8 au 11 novembre 2004, Sydney (Australie) – l'Australie;
- Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP), (dates à décider), Hobart, Australie – l'Australie.

#### Procédure future

9.23 Reconnaissant la complexité de cette question de l'ordre du jour et les difficultés que rencontrent les participants et les rapporteurs lorsque les rapports des observateurs sont présentés en retard, le Comité scientifique décide une nouvelle fois de ne considérer que les rapports qui auront été présentés au secrétariat avant 9 heures le premier jour de sa réunion. Cette condition devrait être portée à l'attention de tous les observateurs concernés.